

territoire de Sinope passa au pouvoir des princes de Kasthamoûniyah. D'après M. de Hammer (*Histoire de l'Empire Ottoman*, trad. fr. t. I, p. 51, 53), Ghâzi Tchélébi était fils de Maç'ou'd II, avant-dernier des sultans seldjoukides d'Iconium. Il conserva toujours, selon le même savant, le gouvernement de *Kastémouni* et de Sinope, pendant un demi-siècle, jusqu'en 775 (1354). Mais le cheïkh Haïder Oriân (*apud* Chihâb eddîn, *Notices des manuscrits*, t. XIII, p. 340) affirme que Sinope était gouvernée au nom du prince de Kasthamoûniyah, par un émir nommé Ghâzi Tchélébi.

P. 355 (1). Au lieu de *فمنعت*, le ms. 910 porte *فمنعه*.

P. 358 (1). Le mot *الأمير* est remplacé, dans les manuscrits 908 et 909, par *الأخ* et *الأخي*.

P. 376 (1). Au lieu de *يتخزين*, le ms. 908 a *يتخيزن*. — *Ibid.* (2). Le ms. 910 donne *عز الدين*, en place de *محمد الدين*.

P. 377 (1). Le ms. 908 porte *بلاد الروس* «le pays des Russes», au lieu de *بلاد الروم* «l'Asie Mineure». — *Ibid.* (2). En place de *روية*, le ms. 910 a *رايت*, et le ms. 908, *ورايت*.

P. 387 (1). Au lieu de *منهن*, le ms. 910 a *مثلهن*, et il omet les deux mots qui suivent.

P. 395 (1). On a vu plus haut (p. 383) le nom de cette princesse écrit un peu différemment.

P. 405 (1). Les ms. 908 et 909 portent *عليها*, au lieu de *تحتها*.

P. 410 (1). Ibn Batoutah n'est pas tout à fait exact dans l'interprétation qu'il donne du mot *terkhân*. Ce mot désignait, chez les Mongols, une personne exemptée de toute imposition, et, de plus, ayant droit à la possession exclusive du butin fait par elle dans les combats. Cette personne pouvait entrer sans permission, aussi souvent qu'elle le voulait, dans la salle d'audience du souverain, et elle n'était pas poursuivie criminellement avant d'avoir commis neuf fautes. On peut voir, à ce sujet, une note de Saint-Martin, *apud* Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édition Didot, t. X, p. 64; et sir Henry Elliot, *Appendix to the Arabs in Sind*, Cape Town, 1853, in-8° p. 201, 203.

P. 436 (1). Au lieu de *أربع* «quatre journées», que portent trois de nos manuscrits, le ms. 908 donne *أربعة أميال* «quatre milles».